



FORMATION EN PRÉSENTIEL

UTILISATION DES EXTINCTEURS.

Dernière mise à jour le 23/07/2021.

OBJECTIF

Savoir utiliser un extincteur ou un moyen de lutte contre l'incendie selon la nature ou l'origine du feu.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable d'agir sur les causes et les risques d'incendie
- Etre capable de différencier les agents extincteurs.
- Savoir utiliser un extincteur approprié en toute sécurité lors d'un début d'incendie.
- Etre capable de connaître les moyens de prévention et les consignes incendie-Savoir donner l'alerte
- Appliquer les consignes incendie de mon établissement.
- Etre capable de connaître la réglementation et les obligations sur le risque incendie

Tarif

nous consulter

Réf.

Inc04

Contact

0297229777
contact@poleformation.bzh
<https://www.poleformation.bzh/>

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés de tous secteurs d'activité volontaires ou désignés par l'employeur dans le cadre des obligations de lutte contre les incendies.

PRÉ-REQUIS

- Maîtrise de la langue française (lue, parlée, écrite), connaissance des opérations mathématiques de base.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Présentiel

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Salle équipée et matériels spécifiques liés à l'incendie (extincteurs, bac à feu ...) / études et analyses des consignes de sécurité et d'évacuation



Niveau

Sans niveau de qualification



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 12 maxi



Durée

2 heures / 1 jour(s)

✚ Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez notre référente Mme LE COGUIEC Paola pour plus d'informations.



PROGRAMME

Programme théorique

Thèmes communs formation initiale

- Notion de base sur l'incendie
 - Le triangle du feu
 - Les classes de feu
 - La propagation
 - Les agents extincteurs
- La description d'un extincteur
- Les différents types d'extincteur
 - Eau
 - Poudre
 - Mousse
 - CO²

Programme pratique

- La manipulation des extincteurs
 - Sur feu réel (bac à feu écologique)
 - L'étude préventive du lieu de travail
 - Les organes de sécurité
 - Les locaux à risques
 - Les consigne de sécurité en cas d'incendie.

LES PLUS

Conforme à l'application des articles R.4227-28 à R.4227-33 et R. 4227-39 du Code du travail.

INTERVENANT(S)

Formateur incendie

ÉVALUATION

evaluation

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation